



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris-Arras

Question écrite n° 54783

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les menaces qui pèsent à nouveau sur l'organisation générale des transports ferroviaires entre Arras et Paris et sur le projet de supprimer deux dessertes TGV, de surcroît aux heures de pointe puisqu'au départ de Paris-Nord à 17 heures 22 et 18 heures 22. Sur les trente-trois dessertes Arras-Paris qui existaient à l'arrivée du TGV en 1993, il n'en existe plus que douze. Cette décision unilatérale, sans concertation aucune, va à l'encontre des efforts engagés pour développer les transports en commun et conjointement les modes de déplacement doux. Elle est prise sans tenir compte des investissements des collectivités de la région pour promouvoir l'attractivité et développer le potentiel économique et touristique des territoires. Elle est perçue par les usagers et particulièrement ceux qui travaillent à Paris, comme un manque de cohérence quant à la réalité quotidienne, sachant qu'Arras est un carrefour ferroviaire des correspondances. Ces suppressions vont imposer des temps d'attente supplémentaires aux usagers qui souhaitent rejoindre les villes environnantes telles Lens, Béthune et Hazebrouck en TER et aura comme conséquence des rames surchargées pour les TGV qui subsisteront. La crainte est forte pour l'avenir et, alors que vont s'ouvrir les commémorations du centenaire 14-18, qu'il y a un peu plus d'un an s'ouvrirait le Louvre-Lens, il lui demande les intentions du Gouvernement en la matière afin que la SNCF puisse revenir sur cette décision.

Texte de la réponse

L'évolution des circulations des TGV entre Paris et Arras à compter de décembre 2014 découle de la volonté de la SNCF d'optimiser, aux heures de pointe du soir, l'utilisation de la capacité de l'infrastructure ferroviaire sur les derniers kilomètres à l'approche de la gare du nord, qui arrivent à saturation. Ce tronçon, qui supporte à la fois les trafics TGV, TET, TER, Transilien et RER, est emprunté quotidiennement par plus de 500 000 passagers. Dans ce contexte, la solution envisagée par la SNCF consiste à décaler de 30 minutes les deux TGV au départ de Paris en direction d'Arras, de 17 h22 et de 18 h22. Dans un souci d'optimisation des capacités ferroviaires, l'entreprise envisage de les accoler aux TGV quittant la gare du nord à 16 h52 et à 17 h52. Cette évolution rencontre une opposition vive de la part des élus du Nord-Pas-de-Calais qui ont souligné à quel point cette solution était inadaptée au regard des enjeux du territoire dont ils sont les représentants. Le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche a pleinement conscience de l'importance de cette desserte pour cette région. Aussi, a-t-il indiqué au président de la SNCF, son souhait que ce dispositif puisse être réexaminé, en étroite concertation avec les élus concernés du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie, afin de prendre mieux en compte leurs besoins, dans le souci d'offrir à nos concitoyens une desserte équilibrée de tous les territoires sans privilégier un territoire aux dépens d'un autre. Il ne fait aucun doute que la SNCF fera son possible pour adapter son scénario afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54783

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3521

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7868